

Ministry of Education **Ministère de l'Éducation**

Education Labour Relations Office Education
Labour and Finance Division
11th Floor,
315 Front Street West
Toronto ON M7A 1L2

Bureau des relations de travail en
éducation
Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation
11^e étage,
315, rue Front ouest
Toronto ON M7A 1L2



2019: B12

**NOTE DE SERVICE
DESTINATAIRES :**

Directions de l'éducation
Cadres supérieurs de l'administration des affaires

EXPÉDITEUR:

Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en
matière d'éducation

DATE:

Le 5 Avril 2019

OBJET:

**Groupe de travail provincial pour la santé et la
sécurité – Directive sur l'exposition à des
températures élevées**

Je suis heureux d'appuyer le Groupe de travail provincial pour la santé et la sécurité (le « Groupe de travail ») en distribuant à tous les conseils scolaires la Directive sur l'exposition à des températures élevées (la « Directive »). Cette directive vise à aider les conseils scolaires à garantir des milieux de travail et d'apprentissage sécuritaires pour tous les membres de la communauté scolaire.

Conformément à la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires sont tenus d'offrir des locaux adéquats aux élèves de leur région. Ils sont aussi tenus de mettre en place, conformément au règlement municipal applicable, des protocoles de gestion des températures élevées dans leurs écoles.

Combinée à l'expertise de divers représentants des associations d'employeurs, des fédérations d'enseignantes et d'enseignants, des syndicats de travailleuses et de travailleurs en éducation et des associations de directions et directions adjointes de la province, la Directive est un outil pratique dont les conseils scolaires peuvent se servir pour créer des protocoles adéquats et ainsi garantir la sécurité de leurs élèves et de leur personnel. La Directive décrit les risques pour la santé, les exigences ministérielles ainsi que les mesures préventives et réactives, en plus de fournir une liste de

ressources supplémentaires qui aideront les conseils scolaires à élaborer leurs propres pratiques courantes de gestion de la chaleur dans les écoles.

J'aimerais remercier le Groupe de travail d'avoir mis son temps et son expertise au service de la rédaction de la Directive. Les connaissances et l'intérêt des membres feront de la Directive un outil précieux qui aidera les conseils scolaires à garantir la sécurité de leurs élèves et de leur personnel.

Cordialement,

Original signé par

Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

Pièce jointe A: Directive sur l'exposition à des températures élevées du Groupe de travail provincial pour la santé et la sécurité
Pièce jointe B: Annexe A – Tableau de référence de la Directive sur l'exposition à des températures élevées